

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 37, Raspert à Luxembourg-Weimerskirch se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) est située dans la rue Raspert, dans le quartier de Weimerskirch. À l'époque de construction, l'immeuble se trouvait encore sur le territoire de la commune d'Eich¹. Le tracé de la rue, suivant le cours de la rivière de l'Alzette, pour relier Weimerskirch à Dommeldange, est déjà visible sur la carte de Ferraris (1771-1778) et le premier plan cadastral (1822). La maison est bordée à l'arrière par un jardin et l'Alzette². Derrière l'Alzette courait autrefois la ligne de chemin de fer à voie étroite Luxembourg-Echternach (1904-1954). En face de la maison, de l'autre côté de la rue, se trouve le remblai ferroviaire de la ligne Luxembourg-Ettelbruck inaugurée en 1862.

Selon les sources cadastrales, la maison en place de nos jours a été érigée vers 1915 sur un terrain non construit³. À la fin des années 1950, elle a connu une phase de transformation encore reconnaissable de nos jours (EVO)⁴. L'immeuble s'élève sur deux niveaux, au-dessus d'un niveau de cave partiellement déterrée à l'avant et entièrement déterrée à l'arrière, et est surmonté par une toiture mansardée. La façade avant, donnant sur la rue, et la façade latérale gauche, abritant l'entrée, sont les façades principales de la maison. La façade latérale droite est aveugle et la façade postérieure est tenue plus sobre, comme c'est habituel pour des façades non représentatives de maisons urbaines.

La façade donnant sur la rue Raspert se divise de manière régulière en deux travées d'ouvertures. Les baies présentent des encadrements en pierre naturelle assez sobres. En effet, les seuls éléments de décoration sont des petites moulures faisant le pourtour de l'encadrement ainsi que des appuis et des entablements légèrement en saillie (AUT/PDR). La façade latérale gauche présente une seule travée centrale, comprenant la porte d'entrée au rez-de-chaussée surmontée par une fenêtre à l'étage. Les encadrements de ces deux baies sont identiques à ceux de la façade avant. L'entrée est avancée par un porche qui date des années 1950. La porte d'entrée semble être d'origine. Il s'agit d'une porte en bois de style historisant, divisée en deux parties, dont la partie supérieure comprend une vitre avancée par une grille en ferronnerie (AUT/PDR). Les façades sont rehaussées en bas par un socle en pierre naturelle et en haut par une frise en bois avec des petits corbeaux décoratifs (AUT/PDR). À l'arrière, la façade a été transformée par l'ajout d'une petite structure abritant les toilettes au rez-de-chaussée et vraisemblablement du balcon (années 1950).

¹ Ce n'est qu'en 1920 que les communes d'Eich, Hamm, Hollerich et Rollingergrund sont intégrées à la ville de Luxembourg.

² Lors de la construction de la maison, le jardin n'était pas encore en place et la maison bordait un pré. Ce n'est qu'après le milieu du XX^e siècle que le jardin a été aménagé. Sur le plan cadastral il a été inscrit en 1971-72, mais il est possible que son aménagement se soit fait avant cette date. (Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°2166 de l'exercice de 1971-72.)

³ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°1802 de l'exercice de 1915.

⁴ Informations reçues sur place par le propriétaire en octobre 2024.

De son époque de construction, la maison conserve non seulement la structure bâtie comprenant les murs porteurs, la majorité des divisions intérieures horizontales et verticales et la charpente (AUT/PDR) mais aussi des éléments de finition tels que : l'escalier en bois avec sa rampe aux barreaux tournés, des décorations en stucs sur des plafonds au rez-de-chaussée et à l'étage, des portes à panneaux en bois avec leurs chambranles aux étages et des revêtements de sol en bois aux étages (AUT/PDR). De l'époque de transformation, sont conservés au rez-de-chaussée les revêtements de sol en bois, en pierre naturelle et en carrelage et éventuellement les portes en bois et verre avec leurs chambranles (AUT/PDR/EVO).

L'immeuble est une maison urbaine qui a conservé une grande partie de sa substance historique et témoigne du développement urbanistique et démographique de l'ancienne commune d'Eich. Ainsi, d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique, elle présente un intérêt public à être protégée.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 37, Raspert à Luxembourg-Weimerskirch (no cadastral 157/4171). 8 voix pour un classement, 1 voix contre une protection nationale et 4 abstentions.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen.

Luxembourg, le 26 février 2025